

DELIBERATION du CONSEIL MUNICIPAL

Objet : Délib.2012.28 délibération pour non modification des taux d'impositions TH FB FNB au budget principal 2012.doc

L'an deux mille douze et le vingt-huit mars,

Le Conseil Municipal de la commune de Saint-Prim, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Mr Patrick BARRAUD, Maire.

Date de convocation : 20 mars 2012

Présents : Mrs Patrick BARRAUD, Didier GERIN, Michel CROS, Pierre GUILLET, Eric CLO, Stéphane JODAR, Guy BATTAGLINI, Michel RODEL, Pierre VALVERDE

Mesdames : Daphné GAULT, Noélie LASCOLS, Sylviane VANEL, Annick MOURARET

Absents : Franck DENOLLY, Sylviane MONNOT

Secrétaire de séance : Michel CROS

Monsieur le Maire rappelle les taux d'imposition de 2011 et demande à l'assemblée de déterminer les taux d'imposition en matière de taxe d'habitation, et de foncier bâti et foncier non bâti qui seront appliqués pour 2012.

Monsieur le Maire propose de reconduire ces trois taux pour l'année 2012.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés

DECIDE de maintenir et d'appliquer les taux suivants pour l'année 2012

➤ Taxe d'Habitation	taux	10,20 %
➤ Taxe Foncière (bâti)	taux	16,00 %
➤ Taxe Foncière (non bâti)	taux	45,99 %

Autorise Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette décision.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire :

P. BARRAUD